



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION**

Une fois complété, ce document doit être adressé à la Mairie 2 mois avant la date prévue de la manifestation à :

**Mairie de Bonnieux
Rue Jean-Baptiste Aurard
84480 Bonnieux**

Nom de la manifestation :

Organisée par

Contact :

Date :

Lieu(x) :

Heure d'ouverture au public : de H..... àH.....

Nature de la manifestation :

Sportive

Culturelle

Autre

Festive

Commerciale

Parcours itinérant

OUI

NON

Partie réservée à l'administration

Date de réception du dossier :

Service instructeur :

Correspondant :

Avis favorable

Avis défavorable

Sous réserve de :

IDENTITÉ DE L'ORGANISATION**PERSONNE MORALE**

Dénomination de l'association :

Nom du représentant légal :

Adresse du siège social :

Tel : Portable :

E-mail :

PERSONNE DÉLÉGUÉE AU SUIVI DE LA MANIFESTATION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel : Portable :

E-mail :

LA MANIFESTATION

Pour toute réservation de salle communale pour vos manifestations, vous devez faire une demande écrite, à l'attention de M. Le Maire et la joindre au dossier.

ASSURANCE OBLIGATOIRE

Compagnie :

Numéro de police :

Fournir une copie de l'attestation d'assurance :

Public attendu :

Nombre de personne sur l'ensemble de l'évènement :

Nombre de personne maximum présent simultanément :

Installations :

Le :/...../.....

De :H..... àH.....

Descriptif de la manifestation :

Plan d'implantation de la manifestation :

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE

Incidences sur la circulation, le stationnement des véhicules :

Date : le/...../..... ou du/...../..... au/...../.....

Horaires de début et de fin :

Motifs :

Stationnement interdit : OUI NON

Voie (s) ou partie des voies (s) concernée (s) :

-
-
-
-
-
-
-

Circulation interdite : OUI NON

Voie (s) ou partie des voies (s) concernée (s) :

-
-
-
-
-
-
-

Piétons : OUI NON

Voie(s) ou partie des voie(s) concernée (s) :

-
-
-
-
-
-
-

Joindre impérativement l'itinéraire en précisant les voies, parties de voies et espaces empruntés (trottoir, chaussée, parc...).

LES INSTALLATIONS

Vous prévoyez des installations électriques :

OUI NON

Réseau :

EDF GROUPE ÉLECTROGENE

Vous prévoyez des installations de matériel de cuisson :

OUI NON

Mode d'énergies utilisé :

Si oui nombre d'extincteurs prévus :

Vous utilisez d'autres installations provisoires (ex : écran, mobilier sportif, jeux gonflables portiques...)

Descriptif :

Descriptif :

Joindre la notice technique et toute attestation de conformité relative à l'installation.

Sonorisation :

Une sonorisation extérieure est prévue :

OUI NON

(Dans le cas où il y a une sonorisation, une déclaration à la SACME est obligatoire)

Début de la sonorisation le /..... /..... à.....heures

Fin de la sonorisation le /..... /..... à.....heures (1h00 du matin maximum)

Puissance :.....

Début des essais (réglages des balances) :

Le /..... /..... àheures

Fin des essais (réglages des balances) :

Le /..... /..... àheures

Vous souhaitez obtenir du matériel municipal

OUI NON

(Remplir la fiche de matériel ci-joint)



**Département de VAUCLUSE
Commune de BONNIEUX**

**DEMANDE D'AUTORISATION
RELATIF A L'EMPLOI DU FEU**

Attention : Demande à déposer à la Police Rurale – Mairie – J-B Aurard- 84480 BONNIEUX **au MINIMUM 15 jours avant la date de la manifestation.**

Je soussigné(e)

Demeurant.....

SOLLICITE l'autorisation d'organiser un barbecue à l'adresse suivante :

.....

A partir du jusqu'au

Tél : Mail

LE DEMANDEUR

DECISION DU MAIRE

DECISION transmise à :

Je m'engage à respecter les règles énumérées ci-dessous

FAVORABLE

() Pétitionnaire
Pour information et suivi () centre technique municipal

Date :

DEFAVORABLE

() Police Rurale
() archives

Signature :

Bonnieux le :

Signature :

REGLES à RESPECTER

Ces feux sont allumés sous la responsabilité des propriétaires ou leurs ayants droit et doivent faire l'objet d'une surveillance continue.

En aucun cas, une installation fixe ou mobile pour barbecue, méchoui ou feu de camp ne peuvent être installés sous couvert d'arbres.

Le foyer sera allumé dans un trou pratiqué dans le sol au centre d'une zone débroussaillée sur une profondeur de 25 m et désherbée sur une profondeur de 10 mètre autour du foyer.

Une prise d'arrosage doit être prête à fonctionner.

Le demandeur doit s'assurer le jour du brûlage que l'indice <<météo feu de forêt >> n'est pas rouge pour la journée, renseignement à prendre auprès de la borne forêt (n° 04.88.17.80.00) Au cas où cet indice serait rouge, toute mise à feu serait interdite.

Après combustion les cendres et résidus devront être totalement éteints (noyage du foyer).

DEMANDE DE RÉSERVATION DE MATERIEL POUR LES ASSOCIATIONS

Nom de l'association :

Date de la manifestation :

MATERIELS	QUANTITÉ DISPONIBLE	QUANTITÉ RÉSERVÉ
1 lot : 1 table + 2 bancs en plastiques (6 pers 1.83X 76)	9	
Bancs en bois (4 pers)	45	
Chaises en plastique	100	
Tables (1.83X76)	21	
Scène*	1	
Barrières		

*Sous réserve d'acceptation et de disponibilité

DATE RETOUR DU MATERIEL :

Toute demande de réservation devra parvenir impérativement en mairie au maximum 15 jours avant la date de la manifestation. Passé ce délai, nous ne pourrons garantir de la réservation du matériel. Le matériel emprunté devra être nettoyé avant sa restitution, toute dégradation sera facturée.

LIVRAISON SOUHAITÉE (sous réserve)

OUI NON

Adresse de livraison :

Signature :

RESERVÉ ADMINISTRATION :

Reçu le :

Accord du prêt :

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE A L'OCCASION
D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE**

(ART L .3324-2 DU Code de la Santé Publique)

Catégorie-boissons des 3 premiers groupes :

- eaux minérales ou gazéifiées,
- jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degrés,
- limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat
- vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints, les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportement 1, 2, à 3 degrés d'alcool
- vins de liqueurs,
- apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Information :

Une demande doit être établie à l'occasion de chaque manifestation

Le nombre d'autorisation, par association, ne peut dépasser 5 dans l'année civile

Les groupements sportifs agréés peuvent bénéficier de 10 dérogations annuelles pour des buvettes de 3° catégories dans une enceinte sportive d'une durée de 48h00 maximum chacune.

Nom complet de l'association :

Nom et prénom du demandeur :

Qualité du demandeur (Président, trésorier...) :

Téléphone :

Adresse :

Nature de la manifestation (Loto, tournoi...) :

Lieu précis d'établissement de la buvette :

Date et horaires d'ouvertures et de fermeture du débit de boissons :

Date : / / signature :

Je soussigné, Pascal RAGOT Maire de Bonnieux,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article L. 3334-2 du Code de la Santé Publique

AUTORISE

M.....à ouvrir un débit de boisson temporaire de catégorie

Du..... au

A charge pour lui **de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relative à la tenue et à la police des débits de boissons.**

Fait à Bonnieux, le

Le Maire,
Pascal RAGOT

DEMANDE D’AUTORISATION D’AFFICHAGE

Attention : Demande à déposer à la Police Rurale – Mairie – J-B Aurard- 84480 BONNIEUX **au MINIMUM 15 jours avant la pose des affiches**

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Agissant pour le compte de :.....

Tél : Mail

SOLLICITE l’autorisation d’apposer des affiches sur les panneaux d’affichage **ou sur le domaine public (lieux à définir avec la Police Rurale)** de la Commune de BONNIEUX .

A partir du Jusqu’au

Pour annoncer la manifestation suivante :

.....

.....

.....

LE DEMANDEUR	DECISION DU MAIRE	DECISION transmise à :
Je m’engage à respecter les règles énumérées ci-dessous	FAVORABLE	() Pétitionnaire
Date :.....	DEFAVORABLE	Pour information et suivi ()
Signature :	Bonnieux le :.....	centre technique municipal
	Signature :	() Police Rurale
		() archives

REGLES à RESPECTER

La pose d’affiches est **interdite sauf dérogation sur tous les éléments de signalisation routière, candélabres, poteaux de communication et EDF etc....**

En aucun cas, les affiches ne devront gêner la circulation automobile et piétonne.

Les affiches seront retirées par le permissionnaire dès le lendemain de la date d’expiration de la période autorisée.

Cette autorisation ne concerne que l’occupation du domaine public communal. Pour toute occupation du domaine public départemental (Route départementale) le pétitionnaire devra s’adresser au Conseil Départementale (Agence Technique Départementale de Isle/Sorgues)

En cas de non-respect des règles ci-dessus, la police rurale est chargée de faire enlever les affiches et panonceaux non conformes

ATTESTATION DE BON MONTAGE ET DE LIAISONNEMENT AU SOL

PARTIE RESERVÉE AU RESPONSABLE DU MONTAGE

Date du contrôle : / / à H /

Lieu d'implantation :

Manifestation :

Durée d'implantation de l'établissement :

CHAPITEAU **STRUCTURE** **TENTE** **SCENE**

	PROPRIETAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT	EXPLOITANT	RESPONSABLE DU MONTAGE
Nom ou raison sociale			
Adresse			

CARACTERISTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Numéro d'identification :

Fabricant :

Hauteur latérale :

Largeur :

Longueur :

Superficie totale montée :

Nombre de sorties de secours :

Largeur total des sorties de secours :

ESSAIS DE SOL A L'ARRACHEMENT OU EQUIVALENT PAR LESTAGE EFFECTUES LORSQUE L'EXPLOITANT N'A PAS ETE EN MESURE DE COMMUNIQUER LES INFORMATIONS RELATIVES A LA QUALITE DE RESISTANCE DU SOL ET A LA PRESENCE DE RESEAUX VRD :

Valeurs ancrage ou lestages imposées par le fabricant :

Valeurs obtenues :

Nombre d'essais effectués :

Cette mission de montage m'a été confié par :

qualité :

Nom et prénom en lettres capitales
Signature du responsable du montage

N.B : Ce document n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité et ne remplace pas l'obligation du contrôle périodique de l'établissement réalisé par un organisme agréé de vérification technique CTS dans les conditions de l'article CTS 34 du règlement de sécurité.

FICHE DE SECURITÉ

Je soussigné (e)président (e) de l'association

.....

Déclare :

1 avoir pris connaissance des courriers adressés par la sous-préfecture et la mairie, sensibilisant les organisateurs de manifestations à la vigilance, dans le contexte actuel d'attentats.

2. avoir désigné monsieur ou madame.....

Comme chargé (e) de sécurité pour l'organisation de la manifestation intitulée :

.....

Date et signature :

COMMUNICATION

Banderoles à installer par l'organisateur

Lieux :

Parutions sur : Panneau lumineux Site internet

Pour les demandes de parutions sur le panneau lumineux, merci de compléter le formulaire « Demande d'affichage sur le panneau d'information lumineux » en page 11.

Autres demandes :

Présence des élus, vin d'honneur, récompenses.....

Par sa signature le requérant ou son représentant certifie que les informations communiquées sont exactes et s'engage à informer l'autorité compétente de tout changement ou modification intervenant après le dépôt de la demande.

Date et signature :

DEMANDE D’AFFICHAGE SUR LE PANNEAU D’INFORMATION LUMINEUX

ÉMETTEUR

DIFFUSION

ORGANISME :

DATE DE LA MANIFESTATION :

NOM :

TEL :

E-MAIL :

Veillez à respecter un nombre maximum de 7 lignes et 15 caractères par ligne.

*Votre demande devra parvenir impérativement à la Maison du Livre et de la Culture **au maximum 10 jours avant la date de la manifestation.** Passé ce délai, nous ne pourrons garantir la publication.*

Toute demande d’affichage sur le panneau d’information sera soumise à l’autorisation préalable de Monsieur le Maire.

Certifie avoir pris connaissance des conditions générales.

Date :

Signature :

CADRE RÉSERVÉ A LA MAIRIE

<p><u>DATE DE RECEPTION :</u></p> <p><u>NOM DU RECEVEUR :</u></p>	<p><u>ACCORD :</u></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> EN ATTENTE</p> <p>DATE DE DIFFUSION :</p> <p><u>SIGNATURE :</u></p>
---	--